

SESSION D'EXPLORATION

Session territorialisée L'ingénierie LEADER 2023-2027 : organiser qui fait quoi à l'échelle départementale

Pourquoi cette session?

Une fois la gouvernance du programme LEADER 2023-2027 établie à l'échelle départementale, il convient de décider collectivement qui fait quoi, comment, quand et avec qui.

Déterminer les missions et planifier les activités des équipes à court, moyen et long terme est essentiel pour répondre aux objectifs du programme et de sa structure. C'est un préalable pour pouvoir coopérer sereinement, dans la durée, de manière efficace et sécurisée.

Une session pour qui?

La session s'adresse :

- → Aux agents de développement LEADER et autres agents de développement potentiellement identifiés pour collaborer
- → Aux directeurs et chefs de services des structures responsables de futures équipes LEADER
- → Éventuellement (à discuter en fonction de chaque situation) : aux élus des EPCI des périmètres candidats et plus particulièrement de la structure porteuse

Programme

- → Comment décider l'équipe LEADER en accord avec la stratégie et la gouvernance ?
- → Comment déterminer qui va faire quoi et comment à l'échelon global comme à l'échelon local ?

Intervenantes

- → Marine Rouchouse, chargée de mission Emplois et métiers d'agent de développement local, Cap Rural
- → Nelly Marrel, chargée de mission Europe et développement rural, Cap Rural

Objectifs attendus et modalités d'animation

Cette session permettra aux participants de prendre du recul sur leurs pratiques, d'acquérir une méthode et de se donner des échéances pour avancer.

Sous forme de questionnements méthodologiques, Cap Rural propose aux participants de s'interroger sur l'organisation des ressources humaines d'un pont de vue stratégique et technique.

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES Libratic Fratemiti RéseauRural Pouversème-Neur-Deur 2014 - 2020 La Région Auvergne-Rhône-Alpes

en region

Cap Rural est cofinancé par l'UNION EUROPÉENNE dans le cadre du FEADER

En pratique

- → Une journée en présentiel sur le territoire candidat LEADER
- → Septembre-octobre 2022 et lieu à définir par le territoire candidat LEADER (voir questionnaire joint)
- → Modalités d'inscription à définir entre Cap Rural et l'interlocuteur du territoire concerné
- → Participation non soumise à la cotisation annuelle à Cap Rural
- → Contact : Marion Lesourd, 06 77 83 12 76, europe.devrural@caprural.org